

3. A quelle date les hommes postés outre-mer ont-ils commencé à recevoir un relèvement de leur solde quotidienne de \$1.30?

4. Ce relèvement est-il accordé à tous les hommes ou simplement à ceux qui ont été désignés par leurs officiers, ou en vertu de quels règlements?

5. A combien d'hommes a-t-on refusé ce relèvement de solde, qui le leur a refusé et pour quelles raisons?

PROBLÈME DU LOGEMENT—MONTRÉAL

M. CASTLEDEN :

1. Quelles dispositions le Gouvernement prend-il en vue de remédier à la gravité de la situation causée par le problème du logement dans plusieurs des plus grandes villes du Dominion, en particulier à Montréal?

2. Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour prévenir les premières manifestations d'une épidémie qui pourrait survenir à la suite de conditions défavorables de logement?

LE PACIFIQUE-CANADIEN

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA TENTATIVE DE FAIRE DÉRAILLER LE RAPIDE MONTRÉAL-VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire demander certains renseignements au Gouvernement. J'ignorais si je devais m'adresser au chef suppléant, au ministre des Transports ou au ministre de la Justice, de sorte que je les ai tous trois préavisés de ma demande.

Une dépêche de la Presse canadienne mandait hier de Fort-William:

Un cantonnier a été blessé d'une balle hier soir au cours d'actions que nous croyons avoir été commises par des saboteurs pour faire dérailler le rapide Montréal-Vancouver, du Pacifique-Canadien. La balle a été tirée d'une embuscade pendant que le cheminot s'apprêtait à remplacer des crampons qui avaient été enlevés de la voie ferrée.

Attendu que cette supposée tentative de sabotage a excité l'intérêt général de la population, le Gouvernement aurait-il l'obligance de nous mettre au courant des faits et de nous dire s'il y aura enquête dans cet incident?

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, lorsque le chef de l'opposition m'eût averti de son intention de poser ces questions, j'ai consulté le chef suppléant du Gouvernement (M. Crerar) ainsi que le ministre des Transports; ils m'ont dit que toute question qui intéressait la Royale Gendarmerie à cheval du Canada les intéressait au même titre. Je dirai cependant qu'aucun rapport officiel sur l'incident n'est encore parvenu à notre connaissance. Tout ce que sait le quartier général de la gendarmerie c'est que la division manitobaine de la Royale Gendarmerie à

cheval du Canada cherche de concert avec les autorités provinciales et les constables de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à se renseigner sur cet incident.

REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

QUESTION AU SUJET DE LA MÉTHODE QUI SERA ADOPTÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Le Secrétaire d'Etat pourrait-il faire connaître à la Chambre la date à laquelle le Gouvernement a l'intention d'exposer ses vues au sujet du remaniement de la carte électorale et si on a étudié la possibilité de confier ce travail à un comité judiciaire plutôt qu'à un comité parlementaire?

L'hon. M. CRERAR (leader suppléant du Gouvernement): La forme sous laquelle le projet de remaniement de la carte électorale doit être soumis à la Chambre est présentement à l'étude.

CONDITIONS OUVRIÈRES

MESURES VISANT À PARER À LA CRISE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR LES FERMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-S. ROY (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Travail une question relative à un problème urgent de très grande importance. J'ai reçu plusieurs plaintes au sujet de fils et d'employés de cultivateurs qu'on appelle actuellement, au milieu des semailles. Cet état de choses semble inquiéter l'opinion publique. Le *Financial Post* du 29 mai formule des griefs à ce sujet et demande s'il n'y aurait pas lieu d'accorder des sursis aux fils et employés de cultivateurs jusqu'à la fin des semailles.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Si l'honorable député veut bien me soumettre les griefs qu'il a reçus, je me ferai un devoir de les étudier. Je signale que le journal dont il a parlé ne saurait, à mon avis, être considéré comme une autorité sur la question des appels en vertu du programme du Service sélectif.

ADJOINTS PARLEMENTAIRES

OPINION QUANT À LEUR STATUT LÉGAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'espérais que le ministre de la Justice pourrait répondre à la question que je lui ai déjà posée à une ou deux reprises au sujet du serment des adjoints parlementaires. Pourrait-il renseigner la Chambre à ce sujet, aujourd'hui?